

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 1^{er} juin 2020 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Ouverture de la séance
- 10.02 Période de questions du public
- 10.03 Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.04 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2020, à 19 h.
- 10.05 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro au 31 décembre 2019.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Résilier les conventions de services octroyées aux artistes et travailleurs culturels suivants pour les spectacles et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la pandémie de COVID-19 et recommander au comité exécutif d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des conventions avant leur résiliation et le montant total prévu à la convention, soit :

Henri Oppenheim	1248 \$
Sylvie Gosselin	2400 \$
Jonathan Turgeon	731 \$

- 20.02 Résilier les conventions et ententes de services octroyées aux organismes à but non lucratif (OBNL) suivants pour les spectacles et activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulés en raison de la pandémie de COVID-19, à l'exception de l'entente triennale de concerts conclue entre la Ville et l'Orchestre Métropolitain puisqu'en vertu de l'article 6 de l'entente triennale en question, il est prévu qu'en raison d'un cas de force majeure incluant une pandémie, un concert peut-être annulé et que la Ville se prévaut de ce droit. Octroyer une aide financière à ces organismes à but non lucratif (OBNL) pour couvrir la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des ententes et conventions avant leur résiliation et le montant total prévu aux ententes et conventions, soit :

Fondation Metropolis Bleu (2 ententes)	540 \$
Overture with the arts	150 \$
Orchestre Métropolitain	4833.35 \$

- 20.03** Accorder des subventions, sous forme de plants potagers et de vivaces, d'une valeur totale de 3 971,40 \$, taxes incluses, provenant du budget de fonctionnement 2020, aux organismes communautaires et banques alimentaires de l'arrondissement suite à l'annulation de la journée de jardinage de l'arrondissement selon la répartition suivante :

Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île	604.00 \$
Mission de l'Ouest de l'Île	1 180.00 \$
Maison des jeunes de Pierrefonds inc.	37.40 \$
Carrefour 6-12 ans de Pierrefonds-Est	23.35 \$
Coopérative d'habitation Village Cloverdale	305.75 \$
Centre Bienvenue inc.	22.00 \$
Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île	37.95 \$
Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île(C.I.M.O.I.)	128.00 \$
Corbeille de pain Lac-Saint-Louis	86.40 \$
Éco-quartier Pierrefonds-Roxboro	237.65 \$
La société d'horticulture et d'écologie de Pierrefonds	1 308.90 \$

- 20.04** Autoriser une majoration maximale de l'enveloppe des incidences de 41 281,54 \$, taxes incluses, pour le contrat ST-19-18 octroyé à Ali excavation inc. pour des travaux de drainage, d'aménagement paysager et travaux connexes à différentes adresses dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, portant ainsi le budget des incidences de 22 600,41 \$, taxes incluses, à 63 881,95 \$, taxes incluses. Le tout portant le montant total des dépenses reliées à ce contrat de 644 111,57 \$, contrat, contingences, incidences et taxes incluses, à 685 393,11 \$, taxes incluses.

- 20.05** Accorder une subvention en nature avec convention à l'organisme Mission de l'Ouest-de-l'Île pour le prêt du terrain situé sur le boulevard Gouin Ouest et la 2e Rue, afin d'y cultiver un jardin collectif qui bénéficiera aux citoyens de Pierrefonds-Roxboro par l'entremise des banques alimentaires et autoriser madame Louise Zampini, chef de division, Culture, bibliothèques et développement social, à signer l'entente de service.

- 20.06** Accorder une subvention non récurrente d'un montant de 25 000 \$ provenant du budget de surplus de l'arrondissement à l'organisme Vert-Cité de l'Ouest-de-l'Île pour la tenue et le financement du marché solidaire à Ma-Baie dans le secteur Est, et le marché public Château-Pierrefonds dans le secteur Ouest et autoriser madame Louise Zampini, chef de division Culture, Bibliothèques et Développement social, à signer la convention au nom de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

30 – Administration et finances

- 30.01** Autoriser l'affectation d'une somme de 283 910 \$ à même le budget du surplus de l'arrondissement pour financer l'embauche d'une équipe dédiée aux travaux reliés à l'agrile du frêne et la gestion de la forêt urbaine.

- 30.02** Reddition financière au montant de 150 198,84 \$ pour la période du 28 mars au 1^{er} mai 2020.

40 – Réglementation

- 40.01** Décréter par l'ordonnance numéro OCA 20 29 0XX la tenue d'un marché public au parc du Château-Pierrefonds situé sur le boulevard de Pierrefonds les dimanches de 10 h à 14 h du 28 juin au 20 septembre 2020 conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

- 40.02** Décréter par l'ordonnance numéro OCA 20 29 0XX la tenue du marché solidaire À-Ma-Baie à l'extérieur du Centre communautaire Gerry-Robertson situé au 9665, boulevard Gouin Ouest les jeudis de 16 h à 19 h du 25 juin au 17 septembre 2020 conformément aux dispositions de l'article 18 du règlement CA29 0018 sur l'occupation du domaine public.

- 40.03** Décréter que la demande de dérogation mineure numéro 3001613113 concernant les lots 1 349 199 et 1 349 202, adresse projetée 17124 rue Julie, visant à régulariser la distance entre le bâtiment principal projeté et la ligne arrière, ainsi que la distance entre le bâtiment et la ligne latérale du côté est fasse l'objet d'une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours en vertu de l'arrêté ministériel n° 2020-033 pris par la ministre de la Santé et des services sociaux du Québec.

- 40.04** Décréter que le processus d'adoption du règlement CA29 0040-43 modifiant le règlement de zonage CA29 0040 afin de modifier la grille des spécifications de la zone C-4-280 pour y ajouter les usages « Autres services de l'automobile (seul le service de réparation de vitres et remplacement de pare-brise est autorisé) (6419) » et « Service de location d'automobile (6353) » ainsi que les notes qui s'y rattachent, se poursuive et que la tenue d'une assemblée de consultation publique soit remplacée par une procédure de consultation publique écrite d'une durée de quinze (15) jours conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux pris en vertu de la Loi sur la santé publique.
- 40.05** Décréter que le processus d'adoption du PP-2018-004-01 modifiant le PP-2018-004 adopté à la séance du 19 décembre 2018 par le retrait de la condition m) exigeant une façade convexe, se poursuive et que la tenue d'une assemblée de consultation publique soit remplacée par une procédure de consultation publique écrite d'une durée de quinze (15) jours conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux pris en vertu de la Loi sur la santé publique.
- 40.06** Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la consultation écrite relative à la demande de dérogation mineure pour le 10410 boulevard Gouin Ouest tenue du 14 au 29 mai 2020 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel numéro 2020-008 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de la Loi sur la santé publique.
- 40.07** Dérogation mineure - Étude 3001817174 - 10410, boulevard Gouin Ouest - Lot 1 388 645 - Permettre dans la zone C-7-428, pour un bâtiment commercial à structure jumelée ayant des marges moindres que celles requises : une marge arrière de 7,54 m au lieu du minimum requis de 7,6 m et une marge latérale côté est de 0 m au lieu du minimum requis de 4 m, une marge latérale côté ouest de 0,03 m au lieu du minimum requis de 4 m.
- 40.08** Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la consultation écrite relative à la demande de dérogation mineure pour le 11 rue Deslauriers tenue du 14 au 29 mai 2020 conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel numéro 2020-008 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux en vertu de la Loi sur la santé publique.
- 40.09** Dérogation mineure - Étude 3001818558 - 11, rue Deslauriers - Lot 1 899 949 - Permettre dans la zone H1-8-452, pour un bâtiment unifamilial existant, une distance minimale moindre que celle requise entre une piscine et une ligne de terrain, soit de 1,2 m de la ligne de terrain latérale, côté est, au lieu du minimum requis de 1,5 m et l'implantation d'une remise existante dans la cour avant du bâtiment principal au lieu de la cour latérale ou arrière.
- 60.01** Prendre acte du dépôt du Rapport du Bureau de l'inspecteur général sur le nettoyage des puisards et des égouts, incluant le transport et l'élimination des résidus, pour divers arrondissements (appels d'offres 19-17453 et 19-17357) qui a pour effet de résilier le contrat 19-17453 octroyé par le conseil de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro à la séance du 3 juin 2019 en vertu de la résolution numéro CA19 29 0153.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance